

ELECTIONS

Malentendants : la télé fait la sourde oreille

Plus de femmes, plus de petites listes mais pas assez pour les malentendants.

L'audiovisuel a reçu son bulletin des élections communales.

• **Albert JALLET**

Suivre une campagne électorale via les médias audiovisuels quand on est sourd ou malentendant, ce n'est pas gagné. Ce constat, c'est le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) qui le dresse.

Il vient d'évaluer le traitement médiatique des élections 2018. Et ce, sur la base d'un règlement réactualisé.

Au menu : l'égalité femmes-hommes, l'accessibilité des programmes aux personnes sourdes et malentendantes ou la pré-

sence des petites listes dans les débats.

Un bulletin qui tombe à point pour préparer les scrutins de mai. Qu'en retirer ?

1. Pas bon Là, où cela coince le plus, c'est au niveau de l'accessibilité. Le rapport est clair : seule la RTBF grâce à La Trois parvient à éviter la cote d'exclusion. « Elle a pu diffuser certains reportages du journal télévisé traduits en langue des signes. Cependant, aucun débat, ou leur résumé, n'a été traduit ou sous-titré. » Pour les autres, ce n'est pas bon du tout. Aucune mesure spécifique n'ont été prises.

A revoir en priorité pour la session de mai.

2. Moyen L'égalité des genres. Ça va mieux de ce côté même si tout n'est pas parfait. Certains responsables de chaînes « ont obligé les listes à inviter autant de candidats que

de candidates sur le plateau. Par contre, d'autres éditeurs ont préféré favoriser la présence de personnalités connues ». Ce qui a débouché sur des plateaux nettement plus masculins. Mais le CSA « constate une réelle amélioration au niveau de la visibilité des femmes dans la politique ».

3. Bien Les petites listes ont eu plus de place dans les débats. On était dans le cadre des élections communales et provinciales. Là, ce sont les télévisions locales qui reçoivent les félicitations. « À quelques exceptions près. » Attention quand même, ça marche dans les communes où il n'y a pas trop de listes. Car, dès qu'il y en a beaucoup, les partis traditionnels regagnent du terrain.

Mais comme le dit le rapport : attention aux élections régionales et fédérales où « le déficit de représentation des petites listes a déjà été mis en évidence. » ■

« Une réelle amélioration au niveau de la visibilité des femmes. »

Où est le cordon sanitaire ?

Un des points à épingle est l'augmentation du nombre de plaintes reçues par le CSA. Le double par rapport à 2012 : 69 plaintes en 2018 dont 23 dossiers ouverts. Avec un point d'accrochage, « le cordon sanitaire médiatique ». Il

concerne l'interdiction de donner l'accès aux débats électoraux ou tout autre accès en direct à des partis non démocratiques, prônant ou ayant prôné des messages incitant à la discrimination, la haine, la violence ou niant toute forme de génocide. La Droite et le Parti populaire ont posé problème. Cordon ou pas ? Le CSA explique que cela relève

de l'éditeur qui apprécie sur base de textes d'Unia ou du CRISP. Le choix d'inviter ou non doit donc être fondé sur motifs objectifs et raisonnables. Pour le PP, certains ont dit oui, d'autres non. Car on n'a pu aboutir à une qualification claire mais on note une « évolution récente dans les discours et les programmes du parti. »

A.J.